

Référence de la FDS : DHAV
Révision 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision : 22-06-2020
Page : 1 de 11

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale **DHAVCL200**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides).
Désinfectants : PT1, Hygiène humaine ; PT2, Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux et PT3, Hygiène vétérinaire.
Lingettes prêtes à l'emploi imprégnées de désinfectant à base d'eau. Convient aux surfaces et aux mains.

Utilisations Déconseillées Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur DELAHAYE Industries
Identification de la société ZI D2A
Adresse du Fournisseur 3 Avenue Antoine de Saint Exupery

Code postal 44860 - Saint Aignan de Grand Lieu
Téléphone 02 40 32 34 00
Fax 02 40 32 38 48
Email contact@delahaye-industries.fr
Heures de bureau 8:30 - 17:30

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence 02 40 32 34 00 - Service Produits

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Aquatic Chronic 3 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale Dirteeze Antiviral Hand & Surface Disinfection Wipes

Pictogramme(s) de Danger Aucun.

Mention(s) d'Avertissement Aucun.

Mention(s) de Danger H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.
P501 : Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

2.4 Autres informations

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges**

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	% p/p	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7	< 0.5	Acute Tox. 4 H302 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
Chlorure de didécyltriméthylammonium [DDAC (C8-10)]	68424-95-3	270-331-5	< 0.4	Acute Tox. 4 H302 Skin Corr. 1B H314 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 2 H411	GHS05 GHS07 GHS09

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	% p/p	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]	68424-85-1	270-325-2	< 0.4	Acute Tox. 4 H302 Skin Corr. 1B H314 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410	GHS05 GHS07 GHS09
Éthanol	64-17-5	200-578-6	< 0.2	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319	GHS02 GHS07

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Général	Consulter un médecin en cas de malaise. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Voie d'exposition peu probable. Traiter symptomatiquement.
Contact avec la Peau	Traiter symptomatiquement.
Contact avec les yeux	Voie d'exposition peu probable. Traiter symptomatiquement.
Ingestion	Voie d'exposition peu probable. Traiter symptomatiquement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué. Traiter symptomatiquement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.

Moyens d'extinction Aucun.
inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer selon Rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter aussi les Rubriques 8, 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides).

Désinfectants : PT1, Hygiène humaine ; PT2, Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux et PT3, Hygiène vétérinaire.

Lingettes prêtes à l'emploi imprégnées de désinfectant à base d'eau. Convient aux surfaces et aux mains.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m ³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m ³)	Remarque
Alcool éthylique	64-17-5	1000	1900	5000	9500	

Région	Source
EU	EU Occupational Exposure Limits
France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, 2016

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques Non requis normalement appropriés

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Protection des Yeux Inutile dans les conditions normales d'utilisation.



Protection de la peau Inutile dans les conditions normales d'utilisation.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



Risques thermiques Rien de connu.



8.2.3. Contrôles D'exposition
Liés À La Protection De L'environnement Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de décharges accidentels dans des cours d'eau.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

REMARQUE : Les données ci-dessous concernent le liquide imprégné dans la lingette

Aspect	Lingettes humides avec parfum ou lotion Couleur : Liquide Jaune pâle.
Odeur	Odeur perceptible.
Seuil olfactif	Pas de données disponibles.
pH	> 9.
Point de fusion/point de congélation	Pas de données disponibles.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas de données disponibles.
Point d'éclair	>93°C.
taux d'Evaporation	Pas de données disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas de données disponibles.

Pression de vapeur	Pas de données disponibles.
Densité de vapeur	Pas de données disponibles.
Masse volumique (g/ml)	Pas de données disponibles.
Densité relative	ca. 1
Solubilité(s)	Solubilité (Eau) : Soluble Solubilité (Autre) : Pas de données disponibles.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas de données disponibles.
Température de Décomposition (°C)	Pas connu.
Viscosité	Pas connu.
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Non attribué.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Non attribué.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë - Ingestion

Non classé.

Calculée d'estimation de la toxicité aiguë (ETA) : > 5000 mg/kg.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Toxicité aiguë - Inhalation	Non classé. Calculée d'estimation de la toxicité aiguë (ETA) : ca. 22000 mg/l D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Données sur la sensibilisation de la peau	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Données sur la sensibilisation respiratoire	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Cancérogénicité	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Toxicité pour la reproduction	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
L'allaitement	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Danger par aspiration	Pas connu.

11.2 Autres informations

Pas connu.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

La méthode de calcul

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit : Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas connu.

12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Pas connu

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Le produit a été classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Cette FDS a été préparée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié.

Règlement sur les produits biocides (BPR): Règlement (UE) n° 528/2012

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes Non indiqué candidates en vue d'une autorisation

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à Non indiqué autorisation

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la 2-phénoxyéthanol (122-99-6), 1,2-Propanediol, fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation 3-[(2-ethylhexyl)oxy]- (70445-33-9), Quaternary de certaines substances dangereuses et de certains ammonium compounds, di-C8-10-alkyldimethyl, mélanges et articles dangereux chlorides (68424-95-3), Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides (68424-85-1), Éthanol (64-17-5)

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Non indiqué

Règlement (CE) N° 850/2004 du Parlement Non indiqué Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement Non indiqué européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Non indiqué Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Règlements nationaux

Autres Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: Révision 1

LÉGENDE

Classification des dangers	Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2 Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4 Skin Corr. 1B : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 Aquatic Acute 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Aigu, Catégorie 1 Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1 Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 2 Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 3
Mention(s) de Danger	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mention(s) de mise en garde	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P501 : Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
Acronyme	CAS : Chemical Abstracts Service CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL) CE : Communauté Européenne EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxicité

PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques

VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Littérature et sources de données clés

Dossier ECHA REACH

Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Règlement (UE) n ° 2015/830

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. DELAHAYE Ind. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. DELAHAYE Ind. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.